

**Date d'affichage : 29/09/2023**

**COMMISSION JEUNES  
RÉUNION DU 27/09/2023  
RECTIFICATIF**

**Présents** : MM D.HARY, C.FOURNIER, JC DAGBERT, A.SERGENT, F.PORET

**Excusés** : Mme C.LOISEL, MM. L.CARPENTIER, C.DHIEUX, B.HOCHART, P.LAVIGNON

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 16/09/2023**

**Coupe Défisports+ U15-U14**

26922307 LONGUENESSE JS/LUMBRES. Suite à une erreur d'interprétation de la commission sur le nombre de mutés, le club de Longuenesse JS n'avait que 4 mutés d'inscrits sur la feuille de match, ce qui est autorisé par les règlements. Homologué Longuenesse JS 3 Lumbres OL 1. Droits non remboursés à Lumbres OL et annulation des amendes pour Longuenesse JS.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à [direction@cotedopale.fff.fr](mailto:direction@cotedopale.fff.fr) (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER